



SEANCE DU CONSEIL GENERAL

10 juin 2020

exceptionnellement déplacée à la **Grande Salle d'Aclens** pour raison de COVID19

A 20h01 **Mme Mireille Pelet, Présidente**, ouvre la séance, qui se passe exceptionnellement à la Grande Salle d'Aclens due à la situation sanitaire COVID-19. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillères, Conseillers et à la Municipalité.

Mme la **Présidente** explique les consignes sanitaires pour le bon déroulement de la séance et s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour, le procès-verbal du 11 décembre 2019, les comptes communaux 2019 et les préavis no.17 et no.18.

1. Appel

M. **Lionel Lemaire** procède à l'appel. Le Conseil général compte actuellement **47 membres** à la suite du déménagement de M. **Jean-Jacques Lehmann** ; **35 membres sont présents, 10 sont excusés et 2 sont absents**. Le quorum étant de **16 membres**, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour.

Mme la **Présidente** demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, à la suite du vote, l'ordre du jour est **accepté à l'unanimité**.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019.

Mme la **Présidente** demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire ou désirent que l'on fasse la lecture du procès-verbal. Ce n'est pas le cas et, à la suite du vote, le procès-verbal est **accepté à l'unanimité**, avec 1 abstention. (*rappel art.25 : la Présidente ne participe pas aux votes à main levée*).

4. Assermentations éventuelles.

Mme la **Présidente** stipule que « *pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment* ».

Il n'y a aucune assermentation ce soir.

5. Comptes 2019, législature 2016-2021.

Mme la **Présidente** passe la parole à M. **Le Syndic**, qui explique :

« Si les recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont pratiquement identiques aux prévisions, l'impôt provenant des personnes morales est nettement

supérieur au budget qui tenait compte de l'effet négatif de l'introduction de la RIE III. On doit l'attribuer à des recettes extraordinaires, que l'on peut considérer comme aléatoires.

Les impôts, dits aléatoires (droits de mutation, gains immobiliers et impôt sur les successions et donations) dépassent de CHF 87'837.75 les prévisions comme le précise le tableau de la première page. Pour mémoire, la moitié de ces impôts alimente notre participation à la facture sociale (voir compte 720.351.00).

Vous trouverez pour la première fois, sous rubrique 550 les comptes de la Tomatine, accueil de midi des élèves, repris par nos trois communes au 1^{er} août. L'excédent de charges qui en découle est réparti selon la clé usuelle.

L'excellent résultat dégagé au cours de cet exercice a convaincu la Municipalité d'affecter CHF125'000.00 à la réserve « routes » en vue de notre participation aux travaux pour l'aménagement de deux arrêts de bus en zone industrielle au Moulin du Choc, ainsi qu'à la réfection et à la sécurisation de la portion inférieure du chemin du Moulin du Choc. Toutes deux ont été inscrites au budget 2020, mais eu égard aux insécurités qui planent sur les recettes des années 2020 et suivante suite à la pandémie du COVID-19, elle propose d'utiliser ce montant dans l'exercice 2020 afin de réduire le volume des charges et ainsi d'atténuer les effets d'une réduction des recettes liées au ralentissement économique provoqué par ce virus.

Les autres points importants font l'objet d'un commentaire approprié sous les postes respectifs. »

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Micheline Mathyer** pour la lecture du:

Rapport de la commission de Gestion, au sujet du préavis municipal no.17/2020,

Législature 2016-2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion s'est réunie en date du 13 mai dernier, en présence de M. Pierre Lanthemann, Syndic. Ce dernier nous a fourni tous les renseignements nécessaires au sujet des comptes 2019.

La commission s'est réunie une seconde fois en date du 19 mai 2020, afin d'effectuer le contrôle des pièces comptables.

Les comptes 2019 sont bouclés avec un excédent de recettes de CHF 21'341.81. Cet excellent résultat est essentiellement dû aux recettes fiscales des personnes morales nettement au-dessus des prévisions budgétaires, ceci malgré l'introduction de la RIE III.

Nous avons également bénéficié d'une augmentation importante de recettes sur les droits de mutations, de l'impôt sur les successions ainsi que sur les gains immobiliers.

Ces surplus de recettes ont permis à la Municipalité d'attribuer un montant supérieur à ce qui était prévu au budget, à la réserve pour les « collecteurs et épuration » d'un montant de CHF 56'400.00 ainsi qu'un montant de CHF 125'000.00 à la réserve «Routes» en vue de la participation aux travaux d'aménagement des 2 arrêts de bus, en zone industrielle au Moulin du Choc, ainsi qu'à la réfection et la sécurisation de la portion inférieure du chemin du Moulin du Choc.

Au vu de l'insécurité concernant les recettes fiscales pour les années 2020 et suivantes liée au COVID-19, et malgré l'inscription de ces dépenses au budget 2020, la Municipalité propose d'utiliser ce montant dans l'exercice 2020, afin d'atténuer l'impact de la diminution des recettes sur les charges dudit exercice.

La commission a effectué un contrôle par sondage des différentes pièces comptables et documents mis à sa disposition. Cet examen n'ayant pas révélé d'anomalie, la commission en a conclu que les comptes communaux sont tenus correctement et conformément aux dispositions légales.

A noter que la commission a pu consulter le rapport de la fiduciaire BDO, organe de contrôle et de révision des comptes communaux, contrôle qui a été effectué en date du 1^{er} mai 2020.

En conclusion, la commission de gestion vous recommande :

- *de donner décharge à la municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2019*
- *d'adopter les comptes 2019 et le bilan au 31 décembre 2019 tels que présentés*
- *de libérer la commission de son mandat de contrôle pour l'exercice 2019*

Pour la commission de gestion,

Micheline Mathyer, présidente et rapportrice, Myriam Fracheboud, Francine Kohler, Adrien Veillard et Fabienne Chapuis

Mme la **Présidente** ouvre la discussion. **M. Frank Lambelet** demande à propos de la dernière page des comptes communaux concernant l'association intercommunales AIEV, et se demande de quoi il s'agit. **M. Pierre Lanthemann** répond que c'est un engagement hors bilan, qui représente la part de Romanel-sur-Morges au prorata de la clé de la répartition des charges qui figure dans les comptes de l'AIEV. Cette part qui représente CHF 500.000.00.- est noté dans les comptes pour ne pas qu'elle soit cachée, mais elle n'est pas compté en actif.

Il n'y a pas d'autres questions, alors Madame la **Présidente** propose de passer au vote concernant l'adoption des comptes communaux 2019, ainsi que le bilan au 31 décembre 2019, afin que nous donnions décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2019. Les Conseillères et Conseillers présents ce soir **acceptent à l'unanimité**.

6. Préavis Municipal No 17 relatif à la « Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 1'500'000.00 pour la réfection de la RC 77 B-P en traversée de notre village, de l'intégration de 58 m2 de la parcelle 46 dans le DP 1007 et le remplacement des canalisations EU/EC sous la route cantonale et le changement de l'éclairage public.

Madame la **Présidente** cède la parole à **M. Claude Ruch**, Municipal, qui informe l'assemblée que la Route RC 77 actuelle est en mauvais état et est très bruyante. La loi donnait jusqu'en 2018 pour assainir les routes bruyantes du Canton. Les canalisations sont également en mauvais état. Et finalement il faut terminer les travaux d'éclairage public déjà entrepris. Les demandes d'autorisation auprès des différentes autorités cantonales prennent beaucoup de temps et la dernière est arrivée 10 jours avant le Conseil général. Avant les travaux, une expertise des bâtiments avoisinants doit être réalisée afin d'identifier toute dégradation due aux travaux. Le permis de construire arrivera d'ici la mi-juillet, une fois le délai de recours passé. Les travaux devraient débuter fin août, début septembre, en 3 étapes avec le trafic alterné et en régulant les accès au village. Les conduites d'eau potable sous la route seront changées, les différents prestataires comme Swisscom, Romande Energie, Holdigaz et Eau Lausanne profiteront également de mettre leur matériel en ordre, etc, donc de gros travaux en perspective. Il faut encore rencontrer la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour s'accorder sur les modalités du trafic durant les 9 mois de travaux, en effet, la route ne sera pas complètement fermée mais le trafic sera alterné. Le site internet www.romanel-sur-morges.ch informera la population tout au long des travaux.

Madame la **Présidente** passe la parole à **M. Bernard Mathyer** qui fait la lecture du rapport de la **Commission des Finances** :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission des Finances a pris connaissance du préavis municipal concernant la demande de crédit extrabudgétaire pour la réfection de la RC 77 B-P en date des 18 et 25 mai 2020.

La séance du 18 mai a eu lieu en présence de Monsieur Pierre Lanthemann, Syndic et municipal des finances, lequel nous a donné commentaires et explications souhaités et a répondu à nos questions. Nous avons également eu accès aux plans du projet. Ce même jour, Monsieur Claude Ruch, municipal en charge du dicastère pour l'entretien des routes, s'est joint en fin de séance afin de répondre à des questions en lien avec le contrat d'adjudication.

La commission fait les observations suivantes :

- *La demande de crédit de 1.5 Mio, arrondie et basée sur le budget annexé au préavis reçu par les membres du conseil, tient compte des prix HT adjugés (rubrique n°5), des honoraires des mandataires (rubrique n°6), de 10% supplémentaires de marge de réserve pour imprévus (rubrique n°7) et de la TVA additionnelle. Le montant de 1.5 Mio est le budget avant l'entrée ultérieure des subventions cantonales estimées à ce jour à 356'430 CHF. Elles correspondent à environ 24% de ce budget TTC, ce qui à terme amènera le coût net d'investissement à la charge de la Commune à environ 1.125 Mio, montant que l'on retrouve à la dernière case du tableau.*
- *Nos questions complémentaires adressées à M. Ruch, municipal, en lien à la garantie de ce budget présenté, ont eu des réponses par mail et téléphone en date du 26 mai dernier :*
 - *Le prix hors taxe de 1.091 Mio, en rubrique n°5 comprend le prix HT des entreprises adjudicataires, soit : 1.038 Mio incluant la part importante du génie civil et des postes divers ainsi que 53'000 francs pour les luminaires facturés par la Romande Energie.*
 - *L'entreprise FFA, adjudicataire des travaux de génie civil, a confirmé par écrit au bureau d'ingénieur, Chevalier Gérard SA, en date du 20 mai 2020 qu'elle n'aurait aucune revendication supplémentaire due aux mesures COVID-19 ou autres.*
 - *Le sous-titre « base de prix d'expérience à +/- 15% » n'est plus d'actualité. Il correspondait à l'estimation avant rentrée des offres et adjudications. Il est remplacé par le libellé « base soumission et prix d'expérience ».*
 - *Les prix selon « expérience » concernent quelques postes de moindre importance pour lesquels nous n'avons pas de devis, mais dont l'estimation du coût est aisée. (Rubriques n°4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 6.3)*
- *Le financement sera couvert d'une part par les fonds de réserve de la Commune à raison de 726'750 CHF, provenant respectivement de la réserve route pour 400'000 CHF et de la réserve collecteurs et épurations pour 326'750 CHF, et d'autre part par d'un amortissement sur 30 ans d'un solde estimé à 492'000 CHF.*
 - *L'utilisation de la réserve route de 400'000 CHF est implicite du fait de la nature et de l'ampleur du projet.*
 - *La réserve « collecteurs et épurations » aura un solde après retrait de 726'234 CHF permettant de garantir le financement de la suite des réfections du réseau de collecteurs d'eaux usées et eaux claires du village.*
 - *L'impact sur le budget communal annuel dès 2022 de cet amortissement s'élevant à 16'400 CHF et plutôt conservateur. Il est justifié pour la partie des infrastructures souterraines et installations secondaires qui par expérience seront raisonnablement viables sur cette durée. En ce qui concerne le revêtement routier (SDA 4), il est plus raisonnable de penser que sa longévité soit d'une dizaine d'années avant une réfection essentielle à la pérennité de la couche de fondation de la route. De ce point de vue, nous suggérons de maintenir cet amortissement proposé pouvant être facilement dilué dans le budget de la commune, et*

d'envisager la possibilité de faire des amortissements extraordinaires dans les 10 prochaines années afin de réduire au maximum cette durée de 30 ans.

- *L'emprunt des 500'000 CHF à des taux très faibles, de l'ordre de 0.2 à 0.3%, est essentiel par son rôle tampon quant aux liquidités actuelles de l'ordre du million. Il permettra de garantir les paiements courants communaux jusqu'à la fin des travaux et avant le retour des subventions.*

Compte tenu de ces observations, la Commission des Finances propose au Conseil Général d'approuver le préavis n°17 tel que présenté et de prendre note qu'une observation des comptes annuels futurs soit faite en vue d'amortissements extraordinaires potentiels. La Commission des Finances, demande au Conseil général, de charger la Municipalité, d'organiser et d'informer avec la Commission de Gestion, sur le suivi du chantier ; par un chiffrage continu prévisionnel afin d'anticiper tout écart potentiel à ce budget et d'en informer le Conseil dans les plus brefs délais.

Lionel Lemaire, Patricia Chabanel (rédactrice), Jérôme Perrine (Président), Yves Teuscher et Bernard Mathyer

Ensuite, Madame la Présidente passe la parole à M. Marc-Henry Keuffer qui fait la lecture du rapport de la Commission de l'Urbanisme :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de l'Urbanisme, en charge de ce rapport, s'est réunie le 12 et le 19 mai 2020, en compagnie de Monsieur Claude Ruch, Municipal, qui nous a rappelé globalement le projet et répondu à nos questions.

La Commission relève en préambule que le très mauvais état de la route et celui des conduites au-dessous nécessite des travaux de réfection impératifs. La Municipalité a d'ailleurs parfaitement anticipé ceux-ci en s'encadrant d'entreprises compétentes en la matière, en informant la population lors d'une séance publique et en s'approchant de certains riverains particulièrement concernés qui ont facilité le projet et y ont souscrit.

Celui-ci prévoit notamment un rétrécissement de la route visant à réduire la vitesse, la suppression du gendarme couché situé au centre du village, ainsi que la pose d'un revêtement phono-absorbant respectant les normes cantonales en matière de bruit. La sécurité des piétons est également prise en compte avec la création d'un trottoir côté gauche de la route, du bâtiment route de Cossonay 1 à l'arrêt de bus devant le parvis du Four.

Ces travaux suscitent cependant quelques remarques de la part de la Commission. Seul un gendarme couché est amené à disparaître, pourquoi pas les autres, des aménagements différents pouvant s'y substituer. S'ils devaient être maintenus, leurs emplacements sont-ils toujours adéquats, notamment celui situé en sortie de village, côté Morges, en face de nouvelles habitations n'existant pas lors de sa création. La commission suggère de le déplacer plus au sud. Un marquage du trottoir est prévu au sortir de la rue du Four sur la route cantonale. Il devrait en être de même au sortir de la rue des Planches, afin de sécuriser l'accès au trottoir d'en face et à l'arrêt de bus direction Cossonay, et vice-versa.

La Commission observe également que l'arrêt de bus descendant se fera sur la route alors que nous avons été contraints il y a quelques années de le créer en retrait. Elle rappelle encore que durant les travaux d'une durée de huit mois la circulation sera alternée et réglée par la mise en place de feux de signalisation, suite à l'impossibilité de dévier les camions par les villages alentour et craint que cela n'engendre une circulation débridée dans notre commune. Elle encourage la Municipalité à être particulièrement vigilante sur ce point pour la sécurité et la tranquillité de tous.

En conséquence, la Commission de l'Urbanisme vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal tel que présenté. Elle souhaite cependant que les remarques mentionnées dans le présent rapport soient prises en considération par la Municipalité.

Romanel-sur-Morges, le 10 juin 2020

La Commission de l'Urbanisme: Frank Lambelet (Président)

Annabelle Perrine Henri Schaer Michel Pelet Marc-Henry Keuffer

Mme la **Présidente** invite **M. Claude Ruch** à répondre aux quelques questionnements soulevés dans les rapports, il explique qu'en ce qui concerne le déplacement du gendarme couché à l'entrée du village, au niveau de la Route de Cossonay 1 et 3 (côté Fromagerie), après discussion avec le voyer, il n'est pas conseillé de le déplacer afin d'éviter que les voitures arrivent trop vite en entrant au village. Ensuite, concernant la visibilité en sortant de la Place du Cotterd pour aller sur la route Cantonale ou traverser le village, il faut que la visibilité de droite et de gauche soit optimale et donc des discussions sont en cours en ce sens. **M. Gérard Grand** demande si cela serait possible de maintenir les zones de dépassement mis en place par l'entreprise Sotrag SA, sur le chemin menant à St-Saphorin. **M. Claude Ruch** note cette idée et se renseignera. **M. Bernard Barbey** demande si les délais des travaux seront maintenus ? Pénalités en cas de retard ? La Municipalité répond que le contrat n'est pas signé et fera le nécessaire en ce sens.

Il n'y a plus de questions, alors Madame la **Présidente** propose de passer au vote. **Le préavis no.17 est accepté à l'unanimité (avec 1 abstention).**

7. Préavis Municipal no 18, législature 2016-2021, relatif à l'abrogation de notre règlement communal sur la distribution de l'eau du 1^{er} janvier 1993.

Madame la **Présidente** donne la parole à **M. Claude Ruch**, qui explique que cela découle du transfert de notre réseau potable au service Eau Lausanne et donc que depuis le 1^{er} avril de cette année c'est le règlement sur la distribution de l'eau de la ville de Lausanne qui entre en vigueur et c'est pour cela que nous devons abroger le règlement communal de Romanel-sur-Morges.

Mme la **Présidente** passe la parole à **Mme Véronique Keuffer** pour faire la lecture du rapport de la :

Commission Ad Hoc, au sujet du préavis municipal No 18 / Législature 2016-2021,
Relatif à l'abrogation de notre règlement sur la distribution de l'eau potable du 1^{er} janvier 1993

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 12 mai 2020 en compagnie de Monsieur Claude Ruch, Municipal qui nous a présenté le préavis et qui a répondu à nos questions.

La Commission souhaite faire les observations suivantes :

Ce préavis est la suite logique de l'acceptation de la remise du réseau d'eau à la ville de Lausanne par le Conseil général lors de la séance du 9 octobre 2019.

Nous devons donc suivre la décision cantonale qui nous demande que cet article soit inclus dans notre règlement communal.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission ad hoc propose au Conseil général d'accepter le présent préavis tel que présenté.

Romanel-sur-Morges le 10 juin 2020,

Véronique Keuffer (présidente)

Jean-Claude Creteigny

Gérard Grand

Mme la **Présidente** ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions et elle propose donc de voter ce point : cela est **accepté à l'unanimité**.

8. Elections :

- **Présidence : Mme Mireille Pelet** continue pour cette dernière année de la législature 2016-2021.
- **Vice-Présidence : M. Lionel Lemaire** continue également pour cette dernière année.
- **Scrutateurs : Francine Kohler et Ruth Rapin** scrutatrices et **Eugénie Casaccio et Cyril Fotel** scrutateurs suppléants.
- **Pour les Commissions :**
 - **Commission des Finances : M. Lionel Lemaire** nouveau président, **M. Bernard Mathyer, Mme Patricia Chabanel, M. Yves Teuscher** et nouvelle recrue : **Mme Véronique Keuffer. M. Jérôme Perrine** est sortant.
 - **Commission de Gestion : Mme Myriam Fracheboud**, nouvelle présidente, **Mme Francine Kohler, Mme Fabienne Chapuis, M. Adrien Veillard** et **M. Jérôme Perrine. Mme Micheline Mathyer** est sortante.
 - **Commission Urbanisme : M. Frank Lambelet**, nouveau président, **M. Michel Pelet, M. Henri Schaer, Mme Annabelle Perrine** et **Mme Véronique Langenberger. M. Marc-Henry Keuffer** est sortant.

9. Communications municipales

M. Pierre Lanthemann prend la parole pour expliquer que nous allons recevoir les souscriptions pour le vin communal par tout-ménage car il n'est pas possible cette année de faire de dégustation avec les restrictions sanitaires. Il y a le vin blanc de la Côte 2018, le Divico rosé 2019 et le Divico rouge 2018 qui sont actuellement disponibles, mais le Divico rouge 2019 arrivera seulement en fin d'année. Ensuite, concernant le 1^{er} août, si la situation COVID-19 reste calme et que le Conseil Fédéral allège ses recommandations fin juin, il serait possible d'envisager des festivités de Fête Nationale. Toutefois, cela semble difficile d'imaginer que cela pourrait avoir lieu avec les contraintes actuelles de distanciation et de traçage nécessaire à la tenue d'une telle manifestation. Les communes avoisinantes prévoient de renoncer complètement aux festivités, alors à moins que le Conseil Fédéral communique tout autre chose lors de sa conférence de presse du 24 juin, il semble malheureusement peu probable que nous puissions fêter le 1^{er} août ensemble.

10. Propositions individuelles

Mme la Présidente n'a pas reçu de propositions individuelles écrites. M. Daniel Gruaz demande la parole pour remercier la Municipalité du petit cadeau fait aux aînés en lieu et place de la sortie des aînés qui a été annulée pour cause de pandémie. Mme Véronique Keuffer demande ce qu'il en est concernant un drone qui tourne dans le village, elle trouve que cela est désagréable et que ça dérange la vie privée. M. Yves Teuscher explique aussi avoir été dérangé un dimanche par ce drone. Mme Patricia Chabanel propose de faire un tout ménage pour rappeler les règles au niveau du bruit et au niveau de la liberté de chacun. M. Bernard Barbey demande si la police pourrait faire son travail et intervenir. M. Pierre Lantheman explique que la police peut intervenir sur des véhicules arrêtés mais pas sur des véhicules (ou objets) en mouvement, c'est la Gendarmerie qui est l'entité compétente pour ce type de problème. M. Bernard Mathyer rajoute que l'on rentre dans le domaine du droit privé et que c'est effectivement à la Gendarmerie de gérer cela. M. Bernard Mathyer garde la parole pour rappeler que malgré la distribution du tout-ménage, les Croûtons doivent malheureusement annuler la « Fournée » de juin car les contraintes sanitaires sont trop grandes et espère pouvoir rattraper cela avec une belle « Fournée » en fin d'année.

Il n'y a pas d'autres questions et la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente lève alors la séance à 21h34 et souhaite à tous un bon retour à Romanel puisqu'il n'y a malheureusement pas de verrée ce soir.

Au nom du Conseil général,



Mireille Pelet

Présidente



Christine Bienvenu

Secrétaire